

Lannion-Trégor Communauté

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de Lannion

Par arrêté n°260/2023 du 13 septembre 2023, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de Lannion.

Objet, dates et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lannion pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 9 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 10 novembre à 17h30.

Objet de la déclaration de projet :

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lannion a pour objet de permettre le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et de restructuration du système d'assainissement de Lannion.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement : la notice de présentation, l'évaluation environnementale et son résumé non technique, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne, les avis des Personnes publiques associées et le bilan de la concertation.

Commissaire enquêtrice

Madame Martine VIART a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal administratif de Rennes par décision du 2 août 2023.

Lieux de l'enquête publique, consultation du dossier d'enquête publique, Observations

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Lannion, Place du Général de Gaulle, 22300 Lannion.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public à partir du lundi 9 octobre 2023 à 9h00 en mairie de Lannion aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- samedi : de 9h00 à 12h00.

Il sera également disponible sur le site internet Lannion-Trégor Communauté : www.lannion-tregor.com.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête.
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur mairie de Lannion, Place du Général de Gaulle, 22300 Lannion.

Les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en mairie.

- par voie électronique à l'attention de la commissaire enquêtrice avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : pluih@lannion-tregor.com.

Les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<https://www.lannion-tregor.com/>).

Permanences de la commissaire enquêtrice

La commissaire enquêtrice sera présente à la mairie de Lannion pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- samedi 28 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 10 novembre 2023 de 14h30 à 17h30

Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le vendredi 10 novembre 2023 à 17h30, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice.

Après clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Rapport et conclusions

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non.

Simultanément, elle transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Lannion et en Sous-préfecture de Lannion pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera publiée sur le site internet www.lannion-tregor.com, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Autorité compétente

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lannion est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'adopter la déclaration de projet dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté (au 02 96 05 09 00 ou par courrier à : pluih@lannion-tregor.com).

Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux ci-après désignés : Journal "le Télégramme" ; Journal "Ouest-France".

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1ère insertion et au cours de l'enquête pour la 2ème insertion.

Cet avis sera publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Lannion et en différents endroits de la commune.

L'avis sera également publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>